

## CONSEIL D'ADMINISTRATION TÉLÉPHONÉ OUVERT AUX PRÉSIDENT-E-S DE LIGUES RÉGIONALES

**MARDI 04 OCTOBRE 2016 - 18H00/19H30**

<b>Présent(s)</b>	BAUDET Robyn, BAUDRAND Jacky, BOISSIERE Daniel, BIGNET Frank, BRAHIM Narjess, BUNIET Jean-Michel, CHILDES Colin, COURPRON Alain, DHELENS Pierre, DINANE Félix, EXBRAYAT Michel, FANJAUD Agnès, FRITSCH Guillaume, FRIZZA Dominique, GASQUET Frank, GODEL Pascal, GOSSE Cédric, HUOT-JEANMAIRE Françoise, JEAGER Denis, LAPARADE Jacques, LEBRUN Marlène, LESCURE Philippe, LORIGNY Patrick, MAIRE Denis, MARCHE Denis, MEYER Bertrand, MONSERAT Michelle, MOUSSEL René, PEIFFER David, PY Alexandre, ROY Florent, SAEZ Eric, SAINT-JEAN Bernard, SAMMUT Thierry, SOIN Patrick, VIDIL Andrée, ZIENKIEWICZ Jean-Claude.
<b>Absent(s)/ excusé(s)</b>	BIGOT Pierre, CHABANNES Emmanuel, DUPONT Anne-Charlotte, FAUBERT Michel, GAUTHIER Valérie, GUILHOUNET Jean-Louis, GROSSETETE Jean-Marc, LEGRAND Christophe, HARRISON Jessica, LHUISSIER François, MEUNIER Eric, OREGGIA Gérard, PETRICIEN Boris, PORCHER Patrick.

\*\*\*\*\*

Conformément aux statuts fédéraux adoptés par l'Assemblée Générale Fédérale du 19 mars 2016:

- 2.3.1.2.16. *Le Conseil d'Administration est présidé par le Président de la F.F.TRI. et ne délibère valablement que si le tiers au moins de ses membres est présent.*
- 2.3.1.2.17. *Le Conseil d'Administration délibère à la majorité des présents. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.*
- 2.3.1.2.18. *Tout membre qui, sans excuse valable acceptée par le Président, a manqué trois séances consécutives du Conseil d'Administration de la F.F.TRI., perd cette qualité. Le vote par procuration et le vote par correspondance sont interdits.*

Plus du tiers des membres du Conseil d'Administration (CA) étant présent, le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants.

\*\*\*\*\*

Le Président LESCURE tient à exprimer un message de reconnaissance fédérale à Dominique SAGARY, démissionnaire de toutes ses fonctions, au regard de son inlassable activité au sein de notre fédération. Le Président LESCURE a pu mesurer son implication et son attachement au développement du triathlon les douze dernières années et salue son action, toujours empreinte de l'intérêt général pour notre sport.

Il souhaite la bienvenue à la nouvelle Présidente de la ligue Côte d'Azur, Madame Robyn BAUDET, récemment élue et lui souhaite le meilleur succès dans ses nouvelles fonctions.

Avant de traiter les points à l'ordre du jour, le Président, Philippe LESCURE, souhaite revenir sur l'annulation du Triathlon de Nice Côte d'Azur 2016 afin d'apporter quelques éléments d'information.

Il précise notamment qu'après la tragédie du 14 juillet dernier à Nice, plusieurs réunions d'organisation se sont tenues avec les autorités, dans le but d'assurer les dispositifs de sécurité et de secours dans le cadre de l'état d'urgence.

Toutes les solutions ont été envisagées avec l'Etat pour répondre aux conditions de sécurité optimales. La Ville de Nice, au terme de nombreux échanges avec l'Etat, a estimé que ce dispositif nécessitait un engagement trop important de forces de l'ordre déjà beaucoup mobilisées par ailleurs en cette période d'Etat d'urgence.

La F.F.TRI., qui de son côté avait mis tout en œuvre pour l'organisation de ces épreuves (Course Elite du Grand Prix de D1, Championnats de France Groupes d'Âges et Course Open), mesure la déception des concurrents, s'y associe et regrette profondément cette décision.

## **1. Bilan et Perspectives Jeux Olympiques / Jeux Paralympiques**

Le Président, Philippe LESCURE, souhaite effectuer un premier bilan des Jeux Olympiques et des Jeux Paralympiques.

Il informe les membres du CA et les Président-e-s de ligues que le Bureau Exécutif a validé l'ouverture, dans les prochains jours, des "Etats fédéraux du Sport de Haut Niveau".

Il s'agit de dresser le bilan des Jeux Olympiques et Paralympiques mais aussi de l'ensemble de l'olympiade en analysant les résultats sur les 4 années, en faisant un état des lieux de notre haut niveau. Ces Etats fédéraux permettront, entre autres, de dresser les perspectives du Haut niveau et de la performance. Tous les acteurs de la vie fédérale y seront associés.

Un premier travail sera fait à l'occasion des différentes réunions prévues prochainement et qui serviront de temps d'analyse : colloque de la DTN, des CTL, séminaire des Président-e-s de ligues, séminaire Equipe de France en Avignon...

Philippe LESCURE précise que la restitution de ces travaux se fera le samedi 03 décembre prochain à l'occasion de la réunion des "Etats fédéraux du Sport de Haut Niveau". Ainsi, des préconisations et des orientations pourront être tracées pour la prochaine olympiade et les futures.

Cette démarche s'inscrit, en parallèle, dans les travaux des "Etats généraux du Sport de Haut Niveau" initiés par le Ministre à la rentrée 2016.

Le Président informe les membres du CA et les Président-e-s de ligues qu'une cérémonie en l'honneur de Gwladys LEMOUSSU aura lieu à l'occasion de l'Assemblée Générale du 18 mars 2017, à PARIS.

Il en profite pour féliciter une nouvelle fois la récipiendaire pour cette médaille représentant un beau symbole et au succès valorisant. Il félicite par la même occasion l'ensemble de l'Équipe de France paralympique qui a donné le meilleur d'elle-même lors de ses deux superbes courses.

Frank BIGNET, Directeur Technique National, rappelle qu'à chaque fin d'olympiade, il est utile d'interroger les acteurs du système.

Des entretiens conduits par les entraîneurs nationaux ont d'ores et déjà commencé avec les sportifs sélectionnés aux Jeux et leurs entraîneurs personnels.

Avant de réfléchir à une méthode, il faut prendre à minima deux précautions. Primo, l'échec comptable de Rio ne doit pas altérer l'ambition fédérale pour les prochains Jeux. Deuxio, la distinction entre les résultats de l'olympiade et ceux des Jeux doit être faite. 29 est le nombre de secondes qu'il a manqué pour atteindre la médaille aux JO de Rio. L'analyse objective et critique ne doit pas uniquement dépendre de ses quelques secondes.

Les membres du Conseil d'Administration et les Président-e-s de Ligues Régionales sont légitimes pour apporter leur contribution sur différentes thématiques :

### **Thème 1 : Quelle définition du sport de haut niveau ?**

Pistes de discussion : quels sont les principes communs qui définissent le sport de haut-niveau ? Doit-on distinguer le sport de haut niveau du sport olympique et paralympique ? Comment prendre en compte la spécificité du modèle sportif français ?

### **Thème 2 : Comment le sport pour tous peut-il préfigurer le sport de haut niveau ?**

Pistes de discussion : Quels liens entre le sport pour tous et le sport de haut niveau dans les clubs, les ligues régionales ? Comment les éducateurs forment, éduquent, transmettent une culture sportive ? Quelle formation ? Quel outil ?

### **Thème 3 : Quelle gouvernance fédérale pour le sport de haut niveau ?**

### **Thème 4 : Quel rôle pour les territoires dans le sport de haut niveau ?**

Pistes de discussion : Quelle mise en cohérence des politiques territoriales en direction du sport de haut niveau ? Quelle compétence pour quel acteur ? Comment les évolutions territoriales influent-elles sur l'organisation du sport de haut niveau sur les territoires ? Quel lien avec les CREPS, les services déconcentrés de l'Etat et les collectivités ?

## **2. Réforme Territoriale**

Philippe LESCURE rappelle les prochaines échéances de la mise en oeuvre de la réforme territoriale et souhaite faire un point d'étape.

Il informe les membres du CA et les Président-e-s de ligues que ce sujet est inscrit à l'ordre du jour du prochain CA (29 octobre 2016) et qu'un temps important y sera consacré à l'occasion du prochain séminaire des Président-e-s de ligues régionales qui se tiendra à Lille en novembre prochain.

Cédric GOSSE, Vice-président en charge de la relation avec les Ligues régionales, précise aux participants que le Centre de Droit et d'Economie du Sport a été interrogé afin que soient précisées les obligations fédérales en matière de validation des traités de fusion. Il apparaît que la F.F.TRI. n'a aucune obligation en matière de validation des traités de fusion, **la seule obligation étant de valider les statuts des nouvelles ligues.**

Compte tenu de cette information, le BE a décidé de réviser les points 8.2.5. et 8.2.8. du PV du Conseil d'Administration du 27 février 2016 :

- **le BE contrôlera et validera uniquement les statuts des nouvelles ligues** (le BE ne contrôlera pas et ne validera pas les traités de fusion avant adoption par les Comités Directeurs respectifs de chaque ligue concernée par la réforme)
- les étapes 12 et 13 du calendrier général de mise en place de la réforme sont renommées de la manière suivante "**validation des statuts**" (au lieu de "validation des traités de fusion")

Le Centre de Droit et d'Economie du Sport a également été interrogé à propos des éventuelles responsabilités qui peuvent être engagées en cas d'irrégularités identifiées après l'adoption des traités de fusion par les nouveaux territoires :

- Si l'irrégularité constitue une simple erreur (une méprise) non déterminante dans la conclusion du traité, cela ne remet pas en cause la fusion et la nouvelle ligue fera son affaire de la gestion du ou des problèmes ainsi mis à jour ;
- Si l'irrégularité constitue une erreur substantielle dans la conclusion du traité, autrement dit une erreur qui est telle que si la ligue contractante avait connu la réalité, elle n'aurait pas signé le traité de fusion, cela peut alors remettre en cause la fusion par une action en nullité pour vice du consentement exercée par la ligue « trompée » ;
- Si l'irrégularité constitue une faute de gestion caractérisée et que cela peut être prouvée, la responsabilité civile personnelle du ou des dirigeants concernés peut être recherchée ;
- Si l'irrégularité constitue une fraude (faute intentionnelle), la responsabilité pénale du ou des dirigeants concernés peut être recherchée.

Par ailleurs, le Centre de Droit et d'Economie du Sport précise que les irrégularités qui porteraient sur la tenue des assemblées générales d'approbation de la fusion, telles que le non-respect des conditions de quorum ou de majorité requises par les statuts, sont également susceptibles d'entraîner l'annulation de la délibération portant approbation de la fusion.

En ce qui concerne la proposition de prestation du cabinet accord-sport relative à l'accompagnement sur l'élaboration des traités de fusion, le BE a confirmé la possibilité optionnelle pour les ligues régionales de faire appel à l'accompagnement proposé par le cabinet Accord Sport sur les thématiques suivantes aux fins de sécuriser leurs démarches :

- **diagnostic et accompagnement au rapprochement** (sous réserve que l'ensemble des ligues au sein d'un même territoire fasse appel à Accord Sport pour cette prestation)
  - 3000 € HT par nouvelle ligue pour 25h de consultation (prise en charge fédérale à hauteur de 60%)
  - 150 € HT par heure supplémentaire sur agrément préalable
  - frais de déplacement en sus
- **rédaction du traité de fusion** (sous réserve que l'ensemble des ligues d'un même territoire ait fait appel à Accord Sport pour la phase de diagnostic)
  - 2000 € HT par nouvelle ligue (prise en charge fédérale à hauteur de 60%)
  - 150 € HT par heure supplémentaire sur agrément préalable
- **assistance à la finalisation du rapprochement** (sous réserve que l'ensemble des ligues d'un même territoire ait fait appel à Accord Sport pour la phase de diagnostic et de rédaction du traité)
  - 1000 € HT par nouvelle ligue (prise en charge fédérale à hauteur de 60%)
  - 150 € HT par heure supplémentaire sur agrément préalable

Il rappelle que Stéphane ZIMMER, Guillaume FRITSCH et lui même sont à la disposition des ligues afin de les aider dans le processus et assurer un accompagnement le plus précis possible.

### **3. SwimRun / Raids**

Jean Michel BUNIET, vice-président en charge du Développement, rappelle que la demande de délégation effectuée au Ministère serait effective à compter du 01 janvier 2017. Il informe les participants de l'arrivée de Madame Claire GROSSEUVRE, Conseillère Technique Nationale, qui sera en charge, entre autres, du développement de cette discipline au sein de la F.F.TRI..

Il précise également qu'un courrier sera prochainement adressé aux ligues régionales précisant :

- qu'une demande de délégation pour les raids a été effectuée suite au rapprochement opéré entre la F.F.TRI. et la Fédération des Raids Multisports de Nature (FRMN) ;
- que le rapprochement avec la FRMN se déroule selon le calendrier prévu, dans un climat très favorable ;
- qu'il convient d'accueillir les clubs de raids dans les meilleures conditions possibles (statuts, quotas d'arbitrage...).

Ce courrier précisera également l'avancée des travaux sur la question des SwimRun.

Jean-Michel BUNIET informe les membres du CA et les Président-e-s de ligues régionales de la tenue d'une réunion de réflexion sur le SwimRun, au ministère, le 19 septembre dernier en présence de représentants du ministère en charge des sports, d'organiseurs de SwimRun et de la F.F.TRI..

A l'image du rapprochement réalisé avec la Fédération des Raids Multisports de Nature, il s'agit d'étudier les possibilités d'attribution d'une délégation "SwimRun" en intégrant un minimum de contraintes réglementaires ou sécuritaires et non pas d'uniformiser ou d'aseptiser la discipline.

### **4. Informations diverses**

Le Président, Philippe LESCURE, rappelle les dates des prochaines réunions institutionnelles : le Conseil d'Administration téléphoné du 18 octobre prochain consacré à la RGF, le CA du 29 octobre 2016, au CNOSF, et le séminaire des Président-e-s de ligues régionales, les 18, 19 et 20 novembre prochains à Lille. Il invite les Président-e-s de ligues à réfléchir d'ores et déjà aux thèmes qu'ils souhaitent voire aborder à l'occasion du séminaire.

Philippe LESCURE informe également les participants de la création d'un groupe de travail consacré à l'évolution du Championnat de France de Triathlon de Division 1.

Le Président LESCURE clôture la séance et remercie les membres du Conseil d'Administration et les Président-e-s de ligues régionales pour leur participation.

\*\*\*\*\*



**Philippe LESCURE – Président**

**Patrick SOIN – Secrétaire Général**